

*Les crédits*

Le ministre a quand même parlé de cinq nouvelles conditions, cinq nouveaux programmes, si vous voulez, qui se retrouvent désormais dans ce projet de loi. On sait fort bien que ces cinq formes de prestation serviront sûrement à venir en aide à ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Je retourne encore dans ma région et je sais fort bien que ceux qui travaillent dans le domaine des ressources naturelles, mais surtout ceux qui travaillent à temps partiel et ceux qui travaillent dans les industries saisonnières ont souvent été pénalisés par le système actuel. Le système qu'on désire mettre en place veut corriger cette injustice qu'on connaît déjà depuis trop longtemps.

• (1305)

J'ai des exemples, et je l'ai vécu personnellement, où des aides-pêcheurs aux Îles-de-la-Madeleine—c'est un exemple parmi tant d'autres—travaillaient, et travaillent toujours, dix semaines par année pour se qualifier à recevoir 42 semaines d'assurance-chômage. Le programme a été modifié et on s'est retrouvé avec 12 semaines de qualification pour seulement 30 semaines d'assurance-chômage. Alors, il manquait 10 semaines de revenu pour soutenir ces pêcheurs, ces aides-pêcheurs qui, je tiens à vous le dire, ne travaillent pas 35 ou 50 heures par semaine, mais en moyenne 70 heures par semaine. C'est ça, la réalité d'un aide-pêcheur aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie et, bien entendu, sur la Basse-Côte-Nord.

Je peux aussi vous citer des cas semblables où des hommes et des femmes travaillent des heures considérables dans le domaine forestier, dans l'ensemble de l'est du Québec et du Québec rural. Malheureusement, on pénalisait ces gens. On ne tenait pas compte du nombre d'heures travaillées. Avec le nouveau système en place, on sait fort bien que 12 semaines de travail équivalent à 420 heures. Mais je peux vous assurer que ces gens, par exemple les aides-pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, travaillent en moyenne 700 heures en 10 semaines.

Ces gens-là vont se qualifier. Ces gens-là ne vont pas se retrouver sans prestation sur une période de dix semaines comme nous l'avons connu ces deux dernières années. C'était ça, le but de la réforme. Ce que je trouve encourageant dans ce débat, des deux côtés de la Chambre, c'est qu'on reconnaît que les gens qui travaillent dans le domaine saisonnier sont des gens qui travaillent dur, des gens qui travaillent fort, des gens qui font un cumul d'heures souvent incalculables.

Je crois que cela va permettre aux entreprises de mieux jauger, si vous voulez, l'effort déployé par ces employés dans divers secteurs. J'ai toutes sortes d'exemples, comme des gens qui travaillent dans les usines de pêche. J'en ai rencontré quelques-uns à Paspébiac, à Gascons, dans d'autres comtés, les comtés environnants du comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, qui travaillent tout près de 90 heures par semaine. C'est considérable. Mais malheureusement, comme on le sait, ces gens ne se qualifiaient pas, car la saison de pêche, dépendant de l'espèce pêchée l'été, se limite souvent à 10 ou 12 semaines.

Alors, je crois qu'on vient de corriger une injustice qui faisait tort aux régions. Bien entendu, quand j'entends parler des coupures, quand j'entends l'opposition dire: «C'est inéquitable, ce n'est pas correct, on protège surtout les gens qui gagnent 40 000 \$

et moins.» Dans ma circonscription, il y a très peu de gens qui gagnent 40 000 \$ et plus en travail saisonnier. La majorité des gens sont des gagne-petit qui n'ont pas tous eu le privilège de poursuivre des études ou de se trouver un emploi à long terme. La vie n'est pas toujours facile et je crois que la reconnaissance première que nous avons établie ici aujourd'hui, c'est que nous voulons servir ceux qui sont réellement dans le besoin.

J'ai fait remarquer à la députée de Mercier, l'autre jour, que dans sa propre circonscription, nous retrouvons des gens, des hommes, des femmes, en situation monoparentale qui gagnent 26 000 \$ et moins, qui ont deux ou trois enfants à leur charge, qui n'ont pas eu certaines chances. C'est pour ça que nous voulons créer un programme qui réponde carrément aux plus démunis, à ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Il n'y a aucune honte de dire à ceux qui gagnent 55 000 \$, 60 000 \$ et 70 000 \$ en quelques semaines dans des cas extrêmes ou en quelques mois, qu'ils sont tenus de rembourser une partie de ces cotisations, une partie, sinon la totalité des versements qui sont faits en termes de prestation d'assurance-chômage. C'est ça, l'équité. C'est ça, la justice. C'est ça, le but premier du fédéralisme tel qu'on le connaît.

J'ai entendu certaines critiques, parfois positives, mais quand j'entends les gens du Bloc québécois nous dire: «On n'est pas heureux avec la situation. Tout ce qu'on veut, c'est qu'on transfère en bloc le montant d'argent directement à la province de Québec et qu'on laisse Québec gérer entièrement ce programme.»

• (1310)

Mais il n'y a personne de ce côté qui a parlé des difficultés qui sévissent au sein de la population, des problèmes qu'on a à se trouver des emplois et des problèmes que pose la formation. On n'a jamais parlé du fait qu'il y a un taux de décrochage scolaire de 40 p. 100 au Québec.

En tant que gouvernement canadien, nous croyons à cette décentralisation, et je tiens à vous dire, surtout à un de mes bons amis, le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, que le gouvernement canadien, avec ses bureaux en place, pourra désormais travailler de concert avec les acteurs, les leaders sociaux et communautaires de toutes les régions du Québec et bien entendu de toutes les régions du Canada.

Nous sommes prêts à tailler des programmes qui soient un reflet fidèle des besoins de nos régions, de nos employeurs, de nos travailleurs. C'est cela que nous voulons faire. Nous ne voulons pas faire comme la SQDM, avec ses 12 points de service, établir des programmes à Québec qui sont ensuite imposés sur mes commettants et mes commettantes. Nous, avec nos 90 points de service, avec nos autres points de service qui vont se développer dans la province de Québec très prochainement, nous allons enfin répondre à un besoin réel et urgent, qui est de tailler des programmes qui vont créer des emplois stables, durables et rémunérateurs. C'est cela la visée première de ce projet de loi, tel que formulé par le gouvernement fédéral.

Malheureusement, mon temps de parole est écoulé. Il y a sûrement beaucoup de questions, mais j'invite l'opposition, j'invite la population à prendre l'information et à saisir les nouveaux programmes qui sont là pour servir la population, mais pas nécessairement pour servir les fonctionnaires.